

**REGLEMENT DU JEU-CONCOURS**  
**Règlement Jeux-Concours “Internet / Jeu Nokia Lumia / Février”**

**ARTICLE 1**

La société M6 WEB, 89, avenue Charles de Gaulle, 92575 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex, organise un jeu-concours Règlement Jeux-Concours “Internet / Jeu Nokia Lumia” accessible sur le site Internet [m6mobile.fr](http://www.m6mobile.fr) à l’adresse URL <<http://www.m6mobile.fr>> **du jeudi 06 février 2014 à 00h00 au mercredi 02 avril 2014 à 23h59 inclus**. La participation à ce jeu-concours gratuit et sans obligation d’achat implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

**ARTICLE 2**

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique âgée de **13 (treize) ans minimum**, pénalement responsable, résidant légalement en France métropolitaine, disposant d’un accès à Internet ainsi que d’une adresse électronique, à l’exception des membres du personnel du groupe Métropole Télévision, de leurs prestataires techniques, de tout parrain ou annonceur et de leur famille directe vivant sous le même toit.

Toute participation d’un mineur à ce jeu-concours suppose l’accord préalable des personnes détenant l’autorité parentale sur ledit mineur.

**ARTICLE 3**

Pour participer au jeu-concours Règlement Jeux-Concours “Internet / Jeu Nokia Lumia, les participants sont invités, à compter **du jeudi 06 février 2014 à 00h00 au mercredi 02 avril 2014 à 23h59 inclus**, à se rendre sur la page Internet du jeu-concours “Internet / Jeu Nokia Lumia” accessible sur le site Internet [www.m6mobile.fr](http://www.m6mobile.fr).

Ce jeu-concours se déroule sous la forme d’1 (une) session de jeu. A l’occasion de cette session de jeu, les personnes désirant participer au présent jeu-concours doivent s’inscrire en remplissant un formulaire d’inscription accessible sur le site Internet [www.m6mobile.fr](http://www.m6mobile.fr). Lors de cette inscription, les participants doivent communiquer leur adresse de courrier électronique valide.

**Il est précisé qu’1 (une) même personne ne peut utiliser qu’1 (un) seul identifiant pour participer au présent jeu-concours. Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification du participant.**

Une fois le formulaire d’inscription enregistré, les participants sont invités, à compter **du jeudi 06 février 2014 à 00h00 au mercredi 02 avril 2014 à 23h59 inclus**, à sélectionner le lien « valider » afin d’envoyer leur participation.

Enfin, une page Internet confirmera leur participation. Les participants seront informés que le gagnant sera contacté par courrier électronique.



Il est précisé qu' 1 (une) même personne ne peut utiliser qu' 1 (une) seule adresse de courrier électronique pour participer au présent jeu-concours. Il ne peut y avoir qu'1 (un) seul gagnant par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse IP) pour un même Jeu-Concours.

Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

Ne seront pas prises en considération les candidatures dont les coordonnées seront incomplètes, erronées, falsifiées, illisibles, ou adressées hors des délais précisés ci-dessus.

**A l'issue du jeu-concours, un tirage au sort désignera 4 (quatre) gagnants parmi les participants ayant correctement suivi la procédure complète d'inscription décrite dans ledit règlement, qui remporteront chacun :**

**- 1 (un) téléphone mobile parmi les 2 (deux) téléphones mobiles « Nokia Lumia 625 », d'une valeur commerciale unitaire de 299.99 € TTC (deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes Toutes Taxes Comprises), chacun non desimlocké (bloqué sur le réseau Orange)**

**ou**

**- 1 (un) téléphone mobile parmi les 2 (deux) « Nokia Lumia 925 » d'une valeur commerciale unitaire de 599.90€ (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes), soit une valeur totale de 1199.99€(mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes), chacun non desimlocké (bloqué sur le réseau Orange).**

Le tirage au sort sera effectué dans la semaine suivant la fin du présent jeu concours par la société organisatrice.

A défaut d'1 (un) participant ayant rempli correctement le formulaire d'inscription, M6 WEB aura la faculté de conserver les dotations pour un jeu-concours ultérieur.

#### **ARTICLE 4**

Le prix sera accepté tels qu'il est annoncé. Aucun changement (de date, de prix,...) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par les gagnants.

Aucune contrepartie ou équivalent financier des lots ne pourra être demandé par les gagnants sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des prix prévus ci-dessus.

Le gagnant du présent jeu-concours sera contacté par e mail par M6 WEB, pour une confirmation de leur gain  **dans la semaine qui suit le tirage au sort**, à l'adresse de courrier électronique communiquée par le gagnant lors de son inscription au présent jeu-concours.

Le gagnant devra par retour d'e mail, dans les 30 (trente) jours après réception de l'e-mail d'annonce de leur gain, renseigner ses coordonnées postales.

**A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de son/leurs gain(s) et de ses/leurs coordonnées au plus tard dans les 15 (quinze) jours à compter de la prise de contact par M6 WEB, le silence du ou des gagnant(s) vaudra renonciation pure et simple de son/leurs lot(s), lequel/lesquels sera/seront automatiquement attribué(s) à un ou des gagnant(s) suppléant(s) désigné(s) par le tirage au sort, qui devra/devront être joignable(s) dans les mêmes conditions.**



Le lot sera adressé par voie postale par la société organisatrice ou par un prestataire externe au plus tard **30 (trente) jours** à compter de la confirmation des gagnants.

La société organisatrice ou le partenaire externe ne pourront en aucun cas être tenues pour responsables en cas de perte et/ou de détérioration des lots par la poste et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de la poste et/ou si l'adresse communiquée par le gagnant est erronée. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

## **ARTICLE 5**

Les participants devront envoyer leur candidature, **du jeudi 06 février 2014 à 00h00 au mercredi 02 avril 2014 à 23h59 inclus**, sur la page Internet du jeu-concours "Internet / Jeu Nokia Lumia", accessible sur le site Internet [m6mobile.fr](http://www.m6mobile.fr) à l'adresse URL <<http://www.m6mobile.fr>>.

Ne seront pas prises en considération les candidatures adressées après les délais prévus ci-dessus ou celles ne respectant pas la forme des messages précisée à l'article 3 ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

## **ARTICLE 6**

Le présent règlement est déposé chez **Maître Frédéric Nadjar**, Huissier de justice, 164 avenue Charles de Gaulle, 92 200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande auprès de M6 WEB/ Concours "Internet / Jeu Nokia Lumia", 89 avenue Charles de Gaulle, 92575 NEUILLY- SUR-SEINE Cedex (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse).

Pour faciliter le traitement des demandes de remboursement, une seule demande récapitulative par participant est souhaitée, ladite demande pouvant inclure l'ensemble des frais de participation exposés pendant toute la durée du jeu-concours.

La connexion Internet pour la participation à ce jeu-concours sera remboursée sur simple demande écrite auprès de **M6 WEB - Concours "Internet / Jeu Nokia Lumia"**, 89, avenue Charles de Gaulle, 92 575 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex.

Pour les participants, accédant au présent jeu concours à partir de la France métropolitaine via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé (à l'exception des abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication) les coûts de connexion engagés pour la participation au présent jeu-concours seront remboursés sur la base de 0,021 €TTC (vingt et un millième d'euro Toutes Taxes Comprises) la minute, incluant la minute indivisible crédit temps première minute à 0,11 €TTC (onze centimes d'euro Toutes Taxes Comprises).

Etant donné qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les participants sont informés que tout accès au jeu-concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux



services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage global de l'Internet et que le fait pour le participant de se connecter au site Internet de la Société organisatrice du jeu ou de ses partenaires et de participer au jeu-concours ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés sur demande sur la base d'un timbre au **tarif lent** en vigueur (0,56 €TTC (cinquante-six centimes d'euro) à la date de dépôt du présent règlement). Si les frais postaux engagés pour la demande de remboursement et calculés au **tarif lent** en vigueur sont supérieurs à 0,56 €TTC (cinquante-six centimes d'euro), ils pourront être remboursés au **tarif lent** en vigueur, sur demande expresse, écrite et justifiée, dûment formulée dans la demande de remboursement.

Dans ce dernier cas, il est précisé que seuls doivent être / seront pris en compte, dans le calcul du remboursement au **tarif lent** en vigueur des frais postaux engagés, les pages et documents strictement nécessaires au traitement de la demande, tels que décrits ci-dessus.

Les demandes de remboursement devront être adressées auprès de M6 WEB au plus tard **3 (trois) mois** à compter de la fin du présent jeu-concours par lequel la connexion a été effectuée (le cachet de la poste faisant foi) à M6 WEB/ Concours "Internet / Jeu Nokia Lumia" , 89 avenue Charles de Gaulle, 92575 NEUILLY- SUR-SEINE Cedex (le timbre sera remboursé au tarif lent en vigueur dans les mêmes conditions que celles énoncées ci-dessus).

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- la date de participation au jeu-concours
- le nom du jeu, Règlement Jeux-Concours "Internet / Jeu Nokia Lumia"
- le site sur lequel est accessible le Jeu,
- le nom du fournisseur d'accès et,
- une copie de la facture détaillée de l'opérateur de télécommunication par lequel la connexion a été effectuée et mentionnant le nom de l'abonné. Le frais de photocopie de la facture détaillée pourra également être remboursé sur présentation des justificatifs si celle-ci n'est pas délivrée gratuitement par l'opérateur de télécommunication.

## **ARTICLE 7**

La société organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que se soit, de modifier, remplacer, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse la dotation et sa valeur pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du jeu-concours. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

La société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si les prix annoncés ne pouvaient être livrés par la société organisatrice, pour des raisons indépendantes de leur volonté ou en cas de non-fourniture des lots par le partenaire, aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé.

**Le gagnant (ou si le gagnant est mineur, les personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur) autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur nom et adresse**



**sur le site [www.m6mobile.fr](http://www.m6mobile.fr) et/ou sur tout autre support M6 (télétexte, antenne M6, SMS...), ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu-concours.**

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu : M6 WEB / Concours "Internet / Jeu Nokia Lumia", 89, avenue Charles de Gaulle, 92575 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex.

## **ARTICLE 8**

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunication et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.

En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier postal ou électronique.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Les sociétés organisatrices ne sauraient davantage être tenues responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à envoyer leurs réponses sur Internet du fait de tout défaut technique ou de tout problème notamment et non limitativement lié à/aux :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électrique,
- toute intervention malveillante,
- liaisons téléphoniques,
- matériels ou logiciels,
- tous dysfonctionnements de logiciels ou de matériel,
- un cas de force majeure,
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

## **ARTICLE 9**

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du présent jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au présent jeu-concours ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## **ARTICLE 10**

Le simple fait de participer à ce jeu-concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la société organisatrice pour les cas prévus et non prévus.



En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société M6 WEB dans un délai de **3 (trois) mois** à compter de la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante : M6 WEB / Concours "Internet / Jeu Nokia Lumia" , 89, avenue Charles de Gaulle, 92575 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse).

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne ou celle obtenue par toute personne qui en aurait fait la demande, c'est la version déposée chez l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tous supports et en contrariété avec le présent règlement.

**LES PARTIES S'EFFORCERONT DE RESOUDRE A L'AMIABLE TOUT LITIGE QUI SURVIENDRAIT A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU PRESENT REGLEMENT. EN CAS DE DESACCORD DEFINITIF, ET SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS LEGALES, LES TRIBUNAUX DE PARIS SERONT SEULS COMPETENTS.**

